



## Détachement catégorie inférieure

-----  
Par laprof

Bonjour

J'ai réussi le concours de rédacteur territorial, soit catégorie B, 1er grade.

Mon indice de salaire est supérieur au dernier échelon du 1er grade. Si j'obtiens un détachement, doit-on me positionner sur le dernier échelon du 1er grade ou puis-je accéder au grade supérieur qui ne correspond pas à mon concours ?

Merci

-----  
Par lebeotien

Bonjour,

Bien qu'il y ait corrélation entre indice et échelon, il est certain cas où les deux diffèrent.

Néanmoins vous gardez votre indice (sauf si vous changez de statut et donc de grille de référence pour laquelle votre indice peut baisser, mais en aucun cas votre salaire d'origine).

De plus heureusement que la fonction publique permet encore d'évoluer au long de sa carrière, i.e: vous montez les échelons au cours de votre carrière.

A part si il est mentionné qu'un grade nécessite un concours interne/externe, vous pouvez "négocier" le fait de passer un grade ou échelon supérieur. (la fameuse "prime au mérite").

Un concours pouvant être obtenu aussi par les acquis de carrière...

-----  
Par laprof

Bonjour

Merci pour votre réponse. J'ai oublié de dire que j'étais catégorie A dans la FPE.